

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique

Projet West Africa Régional Digital Infrastructure Project (WARDIP-GUINEE)
Programme Régional D'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest Financement Banque Mondiale

DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL (CI)

N°006/CI/MPTEN/WARDIP/2023

Date de début : 16 octobre 2023 Date limite : 31 octobre 2023 à 10h30 (heure

locale).

ACCORD DE CREDIT Nº D380GN

RECRUTEMENT D'UN(E) D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES»

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): SANS OBJET

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet West Africa Régional Digital Infrastructure Project (WARDIP-GUINEE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de l'avance de la préparation dudit projet WARDIP pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

L'Unité de Coordination du WARDIP-GUINEE invite les consultants individuels « Consultants » admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

MISSIONS ET TACHES

Placé sous l'autorité du coordonnateur du projet, le Spécialiste en Environnement est chargé de la coordination et de gestion des activités de sauvegarde environnementale en conformité avec les dispositions de l'Accord de financement, du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et du Manuel de procédures du projet. Spécifiquement, Il veillera sur l'exécution des tâches suivantes :

- Élaborer les Termes de Référence des Etudes d'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES), des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES)
- S'assurer, en collaboration avec l'expert en développement social de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et du bon fonctionnement du Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) développés par le projet;

- Veiller à aligner le Plan des Gestion Environnementale et Sociale avec le contexte local dans la mise en œuvre du projet afin de renforcer et consolider la promotion du développement durable dans les zones d'intervention du projet ;
- S'assurer que la conception, l'exécution et le suivi des activités du projet respectent et suivent la législation en vigueur en Guinée et les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale :
- Identifier les risques potentiels sur le plan environnemental au regard des interventions envisagées dans le cadre du projet et préconiser des mesures d'atténuation;
- Formuler et mettre en œuvre des recommandations pour le suivi et l'évaluation du plan de gestion environnemental ;
- s'assurer, en collaboration avec l'expert social de la prise en compte des besoins de renforcement des capacites des PP, tel que defini dans le PMPP et les autres documents du projet
- Participer au recrutement des consultants pour la réalisation des études de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux spécifiques conformément au CGES du projet;
- Coordonner et assister aux activités de consultations publiques en matière environnementale et sociale pour la prise en compte effective des points de vue des parties prenantes dans la conception et de la mise en œuvre des différents projets
- S'assurer que les documents de passation de marchés, tels que les dossiers d'appels d'offres, incorporent entièrement les clauses environnementale conformément au contenu des instruments et autres études environnementales
- Servir d'interlocuteur principal entre les parties affectées et la Coordination du Projet sur les questions d'impacts environnementaux ;
- Effectuer des visites régulières sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre des PGES dans les activités de sous-projets ;
- Analyser les recommandations des entités d'exécution ou prestataires pour la réception finale des biens, des travaux ou des services et pour la cessation d'un contrat afin de s'assurer que tous les travaux sont menés à bien dans la totale conformité avec les règles de sauvegardes environnementales et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale;
- S'assurer que les replis de chantier respectent les normes environnementales nationales et en conformité avec les NES de la Banque mondiale ;
- Apporter une assistance technique aux partenaires, agences et prestataires pour la mise en place des plans et mesures de gestion environnementale ;
- Assister à l'obtention du certificat de conformité environnementale par le ministère de l'environnement et leur publication au niveau national.
- Produire un rapport trimestriel d'activités qui synthétisera les informations issues des rapports spécifiques d'exécution des missions de terrain relatifs à son domaine de compétence pour l'ensemble des activités du projet.

En concertation avec les services techniques en développement social, le Spécialiste en sauvegardes environnementales, s'assurera de :

- Participer aux actions de mise en place des comités de gestion des plaintes pour le règlement des plaintes/conflits des riverains
- Etablir un programme de sensibilisation des différentes parties prenantes au projet notamment avec les acteurs locaux tels que les Municipalités, les Conseils régionaux, les missions de contrôles ainsi que les populations des zones d'intervention, en mettant l'accent sur les avantages environnementaux des meilleurs pratiques de gestion de l'environnement;
- Appuyer, en collaboration avec le responsable en Suivi-Evaluation, la collecte et le reportage des données sur les indicateurs de performance environnementale, en s'assurant de leur qualité, et contribuer à l'élaboration et à la révision périodique des Plans de Suivi-Evaluation.

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères relatifs à la qualification et l'expérience sont les suivants :

QUALIFICATION DU CONSULTANT: 20 POINTS

1. Il devra être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+4 ans au moins en Sciences de la Nature ou similaire et disposé d'au moins le niveau Maîtrise II dans les domaines relatifs à l'environnement.

Ces diplômes doivent être appuyés par des attestations et certifiées conformes aux originaux.

EXPERIENCE GENERALE: 20 POINTS

2. Avoir au moins dix (10) ans d'expérience en tant que spécialiste en sauvegarde environnementale au sein des projets financés par des partenaires techniques financiers, y compris la Banque mondiale, IFC les projets miniers

EXPERIENCES SIMILAIRES: 60 POINTS

- 3. Avoir au moins dix (10) ans d'expérience en tant que spécialiste en sauvegarde environnementale au sein des projets financés par des partenaires techniques financiers, y compris la Banque mondiale, IFC les projets miniers;
- 4. En plus le spécialiste en environnement devrait avoir une expérience avérée en études d'impacts environnementales et sociales (EIES) des projets de développement. Des expériences similaires dans la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale dans les projets financés par les partenaires techniques et financiers ou des projets de grandes infrastructures ainsi qu'une bonne expérience sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, out des standards de performance de la IFC seront considérées comme un atout.
- 5. Avoir une bonne connaissance des directives, des exigences et des procédures des agences de financement (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, etc.) en matière de protection environnementale et sociale.

DOSSIER A FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie du ou des diplômes ou des attestations et certifiées conformes aux originaux, une copie des contrats et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- Les références des emplois antérieurs et les coordonnés des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) sera organisé, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017 et août

2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt (*informations sur le conflit d'intérêt spécifique à la mission conformément au paragraphe 3.17 du Règlement, si applicable*):

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients. Ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions. Les consultants ne peuvent être engagées dans les circonstances énoncées ci-après :

b. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des services de consultants pour la préparation ou l'exécution d'un contrat (ni aucune entreprise affilée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou des Fournir des services Autres que des Services de consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction.

c. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilé (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui6même ou qui est place sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui, par sa nature, crée s missions

d. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'emprunteur, de l'organisme de l'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

- de la préparation des termes de référence de la mission ;
- du processus de sélection pour le contrat ; ou
- de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf s le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une maniéré que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection des consultants individuels** telle que décrite à la Section VII du Règlement des passations des marches définies pour les Emprunteurs de la Banque mondiale édition Juillet 2016, révisée en novembre 2017 aout 2018 et Novembre 2020

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission ou les informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du **lundi au vendredi** de **9 heures à 16h30 à adresse** <u>fatimkba@gmail.com</u> Téléphone : +224 625656879.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être adressé « A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du WARDIP »

Version électronique

Les manifestations d'intérêt doivent être adressé « A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du WARDIP GUINEE » et transmises au plus tard le 31 octobre 2023_à 10h30 (heure locale) par courrier électronique A : wardipguinee@gmail.com Cc : fatimkaba@gmail.com L'objet de l'email doit porter la mention : N°006/CI/MPTEN/WARDIP/2023 « Recrutement d'un spécialiste en sauvegardes environnementales »

Version papier (sous plis fermé)

Les manifestations d'intérêt doivent être adressé « A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du WARDIP GUINEE » et transmises sous plis fermé au plus tard le 31 octobre 2023 à 10h30 (heure locale) avec la mention N°006/CI/MPTEN/WARDIP/2023 « Recrutement d'un spécialiste en sauvegardes environnementales »

Adresse Immeuble Bah Kadiatou, référence la societé EasyCom et derrière l'immeuble Kiridi, approximité du pont Kiridi, Quartier Kaporo, commune de Ratoma.

Fait à Conakry, le 11 octobre 2023

Coordonnateur du WARDIP

Courted

Cellou DIALLO